

## INFORMATIONS AUX CANDIDATS

**CONCOURS AMBULANCIER 2017 - 2018**  
(Session n°2 pour une entrée en formation début février 2018)

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 21 août 2017**

La formation ambulancier est agréée pour un quota de 25 élèves. Le nombre de places ouvertes au concours tient compte du quota agréé moins les reports.

Date des épreuves d'admissibilité : **vendredi 15 septembre 2017 de 9h30 à 11h30**

Date de l'épreuve orale d'admission : **du lundi 27 novembre 2017 au vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017**

### TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Arrêté du 10 janvier 1996 modifié relatif à l'exercice de l'activité d'ambulancier des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne et des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant au diplôme d'Etat ambulancier
- Arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation d'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

#### LES CANDIDATS DOIVENT ETRE TITULAIRES :

- du permis de conduire catégorie B conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité. Ce permis ne doit plus être **probatoire\*** à la **date de clôture des inscriptions**.

*\* Une période **probatoire** est de 3 ans (réduite à 2 ans pour les personnes ayant suivi la filière d'apprentissage anticipé de la conduite = conduite accompagnée).*

- de l'attestation préfectorale **originale** d'aptitude à la conduite d'ambulance établie selon les conditions définies dans le code de la route.

Cette attestation est délivrée par les services des permis de conduire de la Préfecture de votre département.

*Ce document est à retirer à la préfecture sur présentation du certificat médical d'aptitude délivré par le médecin agréé par la préfecture pour la délivrance des extensions de permis de conduire.*

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter au concours.

#### CONDITIONS MÉDICALES

Lors du dépôt du dossier d'inscription, le candidat doit être en mesure de justifier des vaccinations obligatoires pour exercer dans les établissements sanitaires et sociaux conformément au code de santé publique (cf. dossier d'inscription). Si les conditions médicales (aptitude à la profession Ambulancier et vaccinations) ne sont pas justifiées à la date de clôture des inscriptions, le dossier sera refusé. (Condition réglementaire)

## CONDITIONS D'EXEMPTION

**Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité** : Français/Arithmétique

Les candidats titulaires :

- d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV (baccalauréat, licence...)
- d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V
- d'un titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- ayant été admis en formation d'auxiliaires médicaux (ex. : réussite au concours d'aide-soignant, d'auxiliaire puéricultrice, d'infirmier...)
- les auxiliaires ambulanciers « diplômés » ayant exercé, à la date des épreuves, pendant 1 mois minimum durant les 3 dernières années et remplissant au moins l'une des 4 conditions susmentionnées
- 

*Pour bénéficier de ces conditions, joindre au dossier d'inscription une photocopie du titre, diplôme ou attestation et/ou pour "les auxiliaires ambulanciers" joindre les justificatifs attestant d'une activité professionnelle d'une durée (minimum 1 mois) en tant qu'auxiliaire ambulancier (à savoir photocopie de l'attestation d'auxiliaire ambulancier + photocopie des bulletins de salaire ou photocopie des certificats de travail)*

**Sont dispensés de l'épreuve orale d'admission :**

Les **AUXILIAIRES AMBULANCIERS titulaires de l'attestation** de formation auxiliaire ambulancier et de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, **ayant exercé**, à la date des épreuves, pendant **une durée continue d'au moins 1 an** durant les 5 dernières années dans une ou plusieurs entreprises de transports sanitaires

*Pour bénéficier de cette condition, joindre au dossier d'inscription une photocopie de l'attestation de formation d'auxiliaire ambulancier et de l'attestation AFGSU 2 accompagnées d'un certificat de travail. (Attention : un contrat de travail n'est pas recevable).*

## DESCRIPTION DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Attestation stage d'orientation professionnelle (140 heures) : SOP

**Condition requise et obligatoire** : Pour se présenter à l'épreuve orale d'admission, un stage d'orientation professionnelle d'une durée de 140 heures doit être réalisé dans une ou deux entreprises de transport sanitaire terrestre (maximum) au terme duquel (desquels) une attestation de validation de stage est délivrée. (cf. page 12) : seul document règlementaire autorisé et à imprimer en 2 exemplaires si besoin)

Les consignes d'organisation du stage d'orientation professionnelle (SOP) sont définies (cf. page 5 à page 12)

### Epreuve d'admissibilité

Cette épreuve écrite et anonyme d'admissibilité de deux heures, notée sur 20 points, comporte :

- Un sujet de français du niveau du brevet des collèges permettant au candidat à partir d'un texte de culture générale d'une page au maximum portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, de dégager les idées principales du texte et de commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum. Cette partie est notée sur 10 points. Une note égale ou inférieure à 2,5 est éliminatoire.
- Un sujet d'arithmétique qui porte sur les 4 opérations numériques de base et sur les conversions mathématiques. Il ne peut être fait appel pour cette épreuve à des moyens électroniques de calcul. Elle est notée sur 10 points. Une note égale ou inférieure à 2,5 est éliminatoire.

Sont déclarés admissibles, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 pour l'ensemble de ces deux épreuves.

La liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles est affichée à l'IFPS. Chaque candidat reçoit une notification écrite des résultats.

## Épreuve d'admission

Cette épreuve orale d'admission notée sur 20 points, est évaluée par un ou plusieurs groupes de jury d'admission composés chacun de 3 personnes :

- un directeur d'institut de formation ou son représentant
- un enseignant régulier dans un institut de formation d'ambulanciers
- un chef d'entreprise titulaire du DEA, sans relation avec le candidat.

Cette épreuve d'une durée de 20 minutes, a pour objet à partir d'un texte de culture générale du domaine sanitaire ou social :

- d'évaluer la capacité du candidat à comprendre des consignes, à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente et à s'exprimer
- d'évaluer lors de l'entretien avec le jury la motivation du candidat, son projet professionnel ainsi que ses capacités à suivre la formation
- d'évaluer la capacité du candidat à commenter les aspects essentiels du sujet en lien avec le métier d'ambulancier au regard du stage professionnel de 140h.

Une note inférieure à 8 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

## **RÉSULTATS DES ÉPREUVES**

Résultats épreuve d'admissibilité : **vendredi 22 septembre 2017 à 15h**

Résultats épreuve d'admission : **vendredi 8 décembre 2017 à 15h**

A l'issue de l'épreuve orale d'admission, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Les résultats des épreuves de sélection sont affichés à l'entrée de l'IFPS. Ils sont accessibles à toute heure à la consultation. Ils sont consultables également sur le site internet [www.chu-besancon.fr/ifpsante/](http://www.chu-besancon.fr/ifpsante/) Tous les candidats sont informés, personnellement par écrit de leurs résultats. Si dans les dix jours suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Toute place libérée sur la liste principale du fait d'un désistement ou d'une demande de report de scolarité peut être pourvue par un candidat classé sur la liste complémentaire établie à l'issue des mêmes épreuves d'admission.

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées. Cependant, un report d'admission d'un an, renouvelable une seule fois, est accordé de droit par le directeur de l'institut, en cas de congé de maternité, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde de son enfant ou d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans. Un report d'admission d'un an, renouvelable deux fois, est accordé de droit par le directeur de l'institut, en cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale ou de rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle.

En outre, en cas de maladie, d'accident, ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé par le directeur de l'institut.

## **DOSSIER D'INSCRIPTION**

### **INSCRIPTION UNIQUEMENT EN LIGNE**

**POUR VOUS INSCRIRE ET TÉLÉCHARGER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION**

[www.chu-besancon.fr/ifpsante/](http://www.chu-besancon.fr/ifpsante/)


- **Suivre rigoureusement le déroulé proposé par le site**
  - **Utiliser une adresse mail personnelle.** Il est vivement conseillé de se créer une adresse mail spécifique pour le concours qui sera utilisée durant toute la durée de la formation  
Modèle type : prénom nom hébergeur de messagerie électronique  
Exemple : marie-dupont@gmail.com  
Ou autre exemple : jean-dubois@laposte.net  
Pour le nom, utiliser le nom de naissance  
Ajouter un chiffre après le prénom si nom et prénom déjà utilisés.
- Attention : ne pas utiliser une adresse mail commune à plusieurs personnes dans votre établissement.
- **IMPORTANT : noter le mot de passe d'accès à votre dossier** qui sera attribué lors de votre première connexion et préinscription en ligne. Celui-ci autorisera, lors de nouvelles connexions, l'accès à vos données et renseignements saisis pour modifications ou corrections éventuelles.
  - **Remplir sans erreur la fiche d'inscription** informatiquement
  - **Imprimer** tous les documents
  - **Compléter et signer** manuellement la fiche d'inscription (bas de page)
  - **Joindre les pièces demandées**
  - Avant d'envoyer votre dossier par la voie postale, **vérifier** que celui-ci est complet : documents demandés joints, enveloppes libellées à vos « nom, prénoms et adresse »

#### PIÈCES A FOURNIR (cf. dossier d'inscription)

**LE DOSSIER D'INSCRIPTION :**  
**LA FICHE D'INSCRIPTION ET LES PIÈCES JUSTIFICATIVES doivent être transmises**

**UNIQUEMENT PAR COURRIER**

**AVANT LA DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : LUNDI 21 AOÛT 2017**  
(Cachet de la poste faisant foi)



Adresse :

Institut de Formation de Professions de Santé  
Unité Concours AMBULANCIER  
44 chemin du Sanatorium  
25 030 BESANCON CEDEX

**LES DROITS D'INSCRIPTION VERSÉS (78 €)**  
**NE FONT L'OBJET D'AUCUN REMBOURSEMENT**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ**  
**ET SERA RETOURNÉ A L'EXPÉDITEUR**

## STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (S.O.P)

**Ce stage de 140h est obligatoire pour autoriser le candidat à se présenter devant le jury de l'épreuve orale d'admission.**

### ORGANISATION DU STAGE

Aucun candidat n'est admis à se présenter devant le jury des épreuves orales d'admission s'il n'a pas réalisé et validé un stage d'orientation professionnelle d'une durée totale de 140h dans une entreprise de transport sanitaire terrestre. La liste des terrains de stage est agréée par le directeur de l'institut de formation ambulancier.

Ce stage peut être réalisé en continu ou en discontinu et au maximum sur 2 sites différents.

A l'issue du stage, le responsable de l'entreprise de transports sanitaires terrestres remet au candidat **l'attestation de validation du stage d'orientation professionnelle** dûment remplie, signée + cachet de l'entreprise (obligatoire) selon le document réglementaire (page 12). Les originaux de l'attestation de validation du stage d'orientation professionnelle (cf. page 12) doivent être présentés à l'institut de formation ambulancier au plus tard le jour de convocation à l'épreuve orale d'admission (dernier délai autorisé). Si 2 stages sont effectués sur 2 sites différents, remplir et compléter 2 attestations de stages.

### INFORMATIONS

Pour les candidats, demandeurs d'emploi ayant effectué une période de mise en situation professionnelle.

Si un candidat « demandeur d'emploi » a effectué une PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) dans une entreprise de transport sanitaire terrestre dans le cadre de son projet professionnel avec pôle-emploi, le temps de stage effectué peut être comptabilisé en déduction des 140h. Dans ce cas, il est impératif que le chef d'entreprise complète le document (cf. page 12).

Les documents d'évaluation de pôle emploi ne sont pas recevables pour le concours d'entrée en formation ambulancier. Le seul justificatif autorisé pour se présenter à l'épreuve orale d'admission est le document intitulé « Attestation de validation du stage d'orientation professionnelle » d'une durée totale de 140h de stage.

### CONSIGNES POUR EFFECTUER LE STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (SOP)

Référence réglementaire : arrêté du 26 janvier 2006 modifié relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier

Ces consignes concernent toutes les entreprises de transport sanitaire (ETS) qui figurent sur la liste des terrains de stage habilités par le directeur de la formation ambulancier.

1. La liste des entreprises est disponible et accompagnée du modèle d'attestation de validation du stage d'orientation professionnelle (cf. page 6 à page 11)
2. Il appartient au candidat de réaliser individuellement, les démarches auprès des entreprises de transport sanitaire terrestre pour effectuer le ou les 2 stages de découverte.
3. Pour se présenter à l'épreuve orale d'admission, les candidats doivent réaliser un stage d'orientation professionnelle de 140 heures. A l'issue du stage, le responsable de l'entreprise remet obligatoirement au candidat l'original de l'attestation de validation de stage dûment complétée et signée. Le stage peut être réalisé en continu ou en discontinu et au maximum sur 2 sites différents.
4. Les entreprises figurant sur la liste d'habilitation assurent la gestion de la convention de stage.
5. Sur demande, l'IFPS peut informer et confirmer aux entreprises qui le souhaitent, l'enregistrement de l'inscription du stagiaire au concours d'entrée en formation ambulancier.

<b>ENTREPRISES : Département du Doubs (25)</b>	<b>GERANTS</b>	<b>ADRESSES</b>	<b>CODE POSTAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>TELEPHONE</b>
<b>Ambulances Jussieu Secours Hérimoncourt</b>	<i>J.Jacques - Sandrine Hézard</i>	8 rue Charles Allemand	25400	AUDINCOURT	03 81 30 80 62
<b>Jussieu Secours Montbéliard - Amb. Nord Franche-Comté</b>	<i>François Bonnet</i>	8 rue Charles Allemand	25400	AUDINCOURT	03 81 60 87 88
<b>Ambulances Jussieu Secours Bethoncourt</b>	<i>J.Jacques - Sandrine Hézard</i>	8 rue Charles Allemand	25400	AUDINCOURT	03 81 92 92 59
<b>Ambulances Jussieu Secours Audincourt</b>	<i>J.Jacques - Sandrine Hézard</i>	8 rue Charles Allemand - BP 103	25403	AUDINCOURT CEDEX	03 81 34 53 53
<b>Jussieu Secours Baume-les-Dames - Ambulances Baumoises</b>	<i>Nicolas Jacoutot</i>	29 Avenue du Président Kennedy	25110	BAUME LES DAMES	03 81 84 40 28
<b>Ambulances Tattu Emmanuel</b>	<i>Emmanuel Tattu</i>	1 Faubourg d'Anroz	25110	BAUME LES DAMES	03 81 46 65 95
<b>Ambulances Abeille</b>	<i>Fabien Demonet</i>	2D rue Louis Garnier Centre médical Lafayette	25000	BESANCON	03 81 88 65 06
<b>Ambulances Jussieu Secours Besançon - Amb. ASA 25</b>	<i>Martine Bonnet</i>	19 rue Paul Milleret	25000	BESANCON	03 81 60 87 88
<b>Ambulances Besançon Assistance - Amb. ABA</b>	<i>Sylvia Demonet, Pdte Fabien Demonet, Vice-Pdt Damien Lairon, Direct. Gal</i>	2D rue Louis Garnier - Centre médical Lafayette	25000	BESANCON	03 81 88 47 61
<b>Ambulances Jussieu Secours Besançon - Amb. Bonnet</b>	<i>François Bonnet</i>	19 rue Paul Milleret	25000	BESANCON	03 81 60 87 87
<b>Ambulances Demonet Laurent - Amb.Vauban</b>	<i>Laurent Demonet</i>	8 rue Einstein	25000	BESANCON	03 81 88 38 28
<b>Ambulances Jussieu Secours Besançon - Amb. Saint Jean</b>	<i>Martine Bonnet</i>	19 rue Paul Milleret	25000	BESANCON	03 81 60 87 82
<b>Ambulances Jussieu Secours Besançon - Amb. Saint Laurent</b>	<i>François Bonnet</i>	19 rue Paul Milleret	25000	BESANCON	03 81 60 87 87
<b>Ambulances Courtot</b>	<i>Philippe Courtot</i>	6, Grande Rue	25460	CHAMPOUX	03 81 62 56 65
<b>Ambulances Binet</b>	<i>Christian Binet</i>	32 rue de l'Eglise	25140	CHARQUEMONT	03 81 44 07 22
<b>Ambulances Tattu Emmanuel</b>	<i>Emmanuel Tattu</i>	1 Grande Voie	25340	CLERVAL	03 81 97 81 64

<b>ENTREPRISES : Département du Doubs (25)</b>	<b>GERANTS</b>	<b>ADRESSES</b>	<b>CODE POSTAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>TELEPHONE</b>
<b>Ambulances Mortuaciennes et Pontissaliennes</b>	<i>Eric Dubernat</i>	55 Rue des Artisans	25300	DOUBS	03 81 46 65 95
<b>Ambulances Jeannier</b>	<i>M. Collardey</i>	10 Le Beugnon	25570	GRAND COMBE CHATELEU	03 81 68 82 48
<b>Ambulances Rossier</b>	<i>Jean-François Vieille</i>	1C Place Don Lessus ZAE La Censure	25300	CHAFFOIS	03 81 46 53 53
<b>Ambulances Vuillemin</b>	<i>Pierre Vuillemin</i>	16 Rue des Rondeys	25210	LE RUSSEY	03 81 43 72 69
<b>Jussieu Secours L'Isle-sur-le-Doubs - Ambulances L'Isle 25</b>	<i>Nicolas Jacoutot</i>	ZA La Combe Rosiers	25250	L'ISLE SUR LE DOUBS	03 81 92 71 78
<b>Ambulances Vallat</b>	<i>Georges Vallat</i>	14 bis rue des Combes	25120	MAICHE	03 81 64 10 53
<b>Ambulances Assistance Plateau de Maïche - Amb. APM</b>	<i>Christian Binet</i>	24, rue Général de Gaulle	25120	MAICHE	03 81 64 07 94
<b>Ambulances Filoni Bouguet</b>	<i>Patrick Bouguet</i>	5 rue G. Boillot - ZI du Charmontet	25200	MONTBELIARD	03 81 91 09 57
<b>Ambulances Vieille</b>	<i>Michel Vieille</i>	16 Bois Soleil	25500	MORTEAU	03 81 67 45 97
<b>Ambulances Mortuaciennes et Pontissaliennes</b>	<i>Eric Dubernat</i>	9 Rue Les Prés Mouchets	25500	LES FINS	03 81 67 02 91 06 37 87 09 85
<b>Ambulances Guinard</b>	<i>Jean-Paul Guinard</i>	4 grande rue	25390	ORCHAMPS- VENNES	03 81 43 55 01
<b>Ambulances Frantz</b>	<i>Cyril Frantz</i>	10, rue des Vergers	25290	ORNANS	03 81 57 17 17
<b>Ambulances Vieille - Maradene</b>	<i>Francis Maradène</i>	7 rue de la Vaumaille	25150	VERMONDANS	03 81 92 41 41
<b>Ambulances</b>	<i>Fabrice Jeannerod</i>	18 rue Denis Papin - BP 257	25300	PONTARLIER	03 81 46 46 68
<b>Sarl Ambulances AVRIL</b>	<i>Serge Avril Christophe Cornilleau</i>	23, rue des Banardes - BP 26	25800	VALDAHON	03 81 56 23 20
<b>Ambulances VIVOT</b>	<i>Philippe Vivot</i>	26 bis rue de l'Hôtel de Ville	25800	VALDAHON	03 81 56 29 19

<b>ENTREPRISES Département du Jura (39)</b>	<b>GERANTS</b>	<b>ADRESSES</b>	<b>CODE POSTAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>TELEPHONE</b>
<b>SARL Ambulances du Triangle d'Or</b>	Charlyne Margueron	29, place de la Liberté	39600	ARBOIS	03 84 66 17 40
<b>SARL Ambulances de la Petite Montagne</b>	Audrey Salvi	21 rue des Tilleuls	39240	ARINTHOD	03 84 48 07 80
<b>Beaufort ambulances</b>	Hervé Evrard	7, rue Champ Bouvier	39190	BEAUFORT	03 84 25 11 29
<b>Ambulances Guichard</b>	Mélanie Guichard	1, rue d'Amont	39140	BLETTERANS	03 84 85 04 79
<b>Ambulances Jeunet Frères</b>	Pascal Benoit		39250	CENSEAU	03 84 51 31 87
<b>Ambulances Roland Cazeaud</b>	Cyrille Margueron	59 Rue de la République	39300	CHAMPAGNOLE	03 84 51 26 38
<b>Ambulances Champagnolaises</b>	Hervé Maraux	215 Rue Claude et Jean-Claude Ponsar	39300	CHAMPAGNOLE	03 84 52 05 69
<b>Ambulances Masuyer</b>	Jean Balay	43 Grande Rue	39120	CHAUSSIN	03 84 81 80 17
<b>Bresse Revermont - Ambulances Services</b>	Françoise Louis - J.François Fontaine	26 A Grande Rue	39190	COUSANCE	03 84 48 92 82
<b>Ambulances Richard et Fils</b>	Jean-Pierre Richard	Au Village	39260	COYRON	03 84 25 40 24
<b>Ambulances de la Vallée</b>	Thierry Gaulard	Z.I. - 5 Rue de la Doline	39700	DAMPIERRE	03 84 81 36 98
<b>Jussieu Secours Dole : Amb. Dole Assistance</b>	Pascal Innocenti	130, Boulevard Wilson	39100	DOLE	03 84 82 66 33
<b>Ambulances Masuyer DOLE</b>	Jean Balay	199 Avenue du Maréchal Juin	39100	DOLE	03 84 81 80 17
<b>Ambulances Dupuis</b>	Maud Dupuis	42 Avenue du Maréchal Juin	39100	DOLE	03 84 82 11 50
<b>Ambulances Prost et Fils</b>	Fabrice Prost	8, rue de la Gare	39210	DOMBLANS	03 84 85 29 39
<b>Ambulances des 4 Villages</b>	Yves Bailly - Maître	209 Route Blanche B.P. 30	39220	LES ROUSSES	03 84 60 02 01



<b>ENTREPRISES Département du Jura (39)</b>	<b>GERANTS</b>	<b>ADRESSES</b>	<b>CODE POSTAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>TELEPHONE</b>
<b>Ambulances Lédoniennes</b>	Yann Grillet	330, route de Besançon	39000	LONS LE SAUNIER	03 84 24 12 70 (Lons le Saunier)
<b>Ambulances Michel</b>	Florent Ponsot Aurélie Carlot	290 Avenue de la Marseillaise <u>siège social</u> : 195 Rue des Aubépines - ZI Bois de Chize	39000 71500	LONS LE SAUNIER BRANGES	03 84 24 70 70 (Lons le Saunier)
<b>Ambulances ACG Val de Seille Assistance</b>	Didier Grandperret	346, rue Regard	39000	LONS LE SAUNIER	03 84 24 14 50
<b>Ambulances Dupuis</b>	Maud Dupuis	145 Rue des Frères Lumière	39000	LONS LE SAUNIER	
<b>Ambulances Dupuis</b>	Maud Dupuis	1bis, rue de Boussières	39800	POLIGNY	03.84.37.76.20
<b>Ambulances Taxis Dominique Berthet</b>	M. Dominique Berthet	25, rue de Bresse	39160	SAINT AMOUR	03 84 48 74 76
<b>Ambulances Taxis Egraz</b>	Stéphanie Egraz	27, rue Carnot	39200	SAINT CLAUDE	03 84 45 19 95
<b>Ambulances Pierre Varchon</b>	Martine Voidey	43, faubourg Marcel	39200	SAINT CLAUDE	03 84 45 04 21
<b>Allo Ambulances Alpha</b>	Benoit Zbinden	5 Rue Aristide Birand	39110	SALINS LES BAINS	03 84 37 91 91
<b>Ambulances A.E.S. 39</b>	Pierre Protet	Rue de Saint Aubin	39500	TAVAUX	03 84 81 99 99

<b>ENTREPRISES Département Haute Saône (70)</b>	<b>GERANTS</b>	<b>ADRESSES</b>	<b>CODE POSTAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>TELEPHONE</b>
<b>AMBULANCES SIMON ASSISTANCE</b>	Bénédicte Simon	51, rue de Saint sauveur	70300	Breuches les Luxeuil	03 84 93 74 33
<b>SARL AMBULANCES ALPHA 70</b>	Danielle Fairise	1, rue du Moulin (siège)	70120	Combeaufontaine	03 84 92 13 09
		24 Rue Gambetta	70500	Jussey	03 84 68 10 99
<b>AMBULANCES SIMON ( CORBENAY)</b>	Carole Duhaut	73, rue Henri Duhaut	70320	Corbenay	03 84 49 03 62
<b>AMBULANCES JUSSIEU SECOURS VESOUL</b>	Véronique Coley/ François Bonnet	124, rue Victor Hugo	70000	Échenoz la Méline	03 84 75 35 22
<b>AMBULANCES SIMON ( FOUGEROLLES)</b>	Carole Duhaut	92, avenue des Chavannes	70220	Fougerolles	03 84 49 12 00
<b>AMBULANCES SAONOISES</b>	Associés : Fortier - Galetti - Mulot - Koss	1, rue de la charlotte	70500	Gevigney Mercey	03 84 91 15 91
<b>AMBULANCES SERVICES SN</b>	François Bonnet	10, rue du Moulin Brisse	70400	Granges le Bourg	03 84 20 21 21
<b>AMBULANCES GRAYLOISES</b>	Bernard Fairise	ZAC GRAY Sud	70100	Gray	03 84 65 13 60
<b>AMBULANCES VANNET DELACROIX</b>	Eric Vannet	ZAC Gray sud	70100	Gray	03 84 65 11 23
<b>LIZAINE AMBULANCES</b>	Damien Boucard	5, rue Gustave Eiffel	70400	Héricourt	03 84 27 37 81
<b>AMBULANCES PHOENIX</b>	Maryse Rabillaud - Gilles Courtot	26 Avenue Léon Jouhaux	70400	Héricourt	03 84 46 05 57
<b>AMBULANCES "SOS LUXEUIL"</b>	Franck Grandjean	24, rue Grammont	70300	Luxeuil les Bains	03 84 93 85 85
<b>AMBULANCE MARNAYSIENNE</b>	Stéphane Daval	ZI les Plantes	70150	Marnay	03 84 31 74 65
<b>AMBULANCES GROSDMOUGE SARL</b>	Eric Paris	11, chemin du chêne vert (siège)	70270	Melisey	03 84 63 22 22
		4, rue du Vert Chêne	70200	Lure	03 84 30 22 22

<b>ENTREPRISES Département Haute Saône (70)</b>	<b>GERANTS</b>	<b>ADRESSES</b>	<b>CODE POSTAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>TELEPHONE</b>
		43, square de la Gare	70200	Lure	03 84 40 87 21
<b>SARL AMBULANCES LEPAGE</b>	Cédric Remery	23 Grande Rue	70210	Vauvillers	03 84 92 45 85 03 84 92 42 08
<b>AMBULANCES DE RONCHAMP</b>	Éric Ehret	50, rue le Corbusier	70250	Ronchamp	03 84 20 65 77
<b>AMBULANCES LUPEENNES</b>	Carteret Nadège et Frédéric	ZAC de la Combeauté Rue Presle	70800	Saint Loup sur Semouse	03 84 49 01 70
<b>AMBULANCES MARION</b>	Éric Paris	6, rue Paul Rémy	70440	Servance	03 84 20 47 11
<b>SARL COUSIN ANDRE</b>	André Cousin - Pierre-Emile Emonnot	6 Rue Robert Fontesse Espace de la Motte	70000	Vesoul	03 84 75 94 37
		533, rue du 13 septembre 1944 (siège)	70110	Villersexel	03 84 20 58 10
<b>AMBULANCES MULOT</b>	Frédéric Mulot	17, route de Saint Loup	70000	Vesoul	03 8476 64 80 secrétariat : 03 84 76 79 41

<b>ENTREPRISES Département Territoire de Belfort (90)</b>	<b>GERANTS</b>	<b>ADRESSES</b>	<b>CODE POSTAL</b>	<b>VILLE</b>	<b>TELEPHONE</b>
<b>S.A.R.L. AMBULANCES EHRET JUSSIÉU SECOURS BELFORT</b>	Eric Ehret	12 Rue de Copenhague	90000	BELFORT	03 84 21 30 23
<b>EURL EST AMBULANCES - "Ambulances belfortaines"</b>	Damien Boucard	16 Boulevard de Tassigny	90000	BELFORT	03 84 22 83 97
<b>EURL PROMEDIC SUD</b>	Damien Boucard	5 Rue de Goudant	90140	BOUROGNE	03 84 58 21 60
<b>SARL AMBULANCES ET TAXI DSA ET LION</b>	Angélique Lazzaris	70 Faubourg de Belfort	90100	DELLE	03 84 56 27 18
<b>SARL AMBULANCES PARAMEDIC Georges</b>	Dominique Rizzo	87 Rue du Général de Gaulle	90850	ESSERT	03 84 21 20 52
		3 bis Route D 437 "Les cabris"	90400	BERMONT	
<b>SARL SOS AMBULANCES JEAN MULLER</b>	Dominique Rizzo	87 Rue du Général de Gaulle	90850	ESSERT	03 84 21 20 52

**ATTESTATION DE VALIDATION  
DU STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (SOP)**

CANDIDAT

Nom ..... Nom marital .....

Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Tél. ....

**DATE DU STAGE**

\* du ..... au .....

\* nombre d'heures réalisées : .....

ENTREPRISE

Nom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Tél. ....

**Nom et fonction du responsable du suivi du stage d'orientation professionnelle :**

.....

**ÉVALUATION DU CANDIDAT**

Critères	Insuffisant	Moyen	Bon	Très bon	Observations
Intérêt pour la profession ambulancier					
Curiosité intellectuelle					
Exactitude, rigueur					
Capacité à s'intégrer au sein d'une équipe					
Appréciation générale					

\* mention obligatoire

Date : .....

Nom & cachet du responsable de l'entreprise